ART. PREMIER N° 8

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2014

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 8

présenté par M. Larrivé

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Il est complété par »

les mots:

« Après le septième alinéa, sont insérés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (déplacement des nouvelles dispositions au sein du 7 du I de l'article 6 de la loi de 2004 sur la confiance dans l'économique numérique).